Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320040-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 mars 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 40 – 20 03 2026

DÉLÉGUÉES AU SYNDICAT SARRE BLAVET SANTE SBS :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de désigner deux **délégués titulaires et deux suppléants,** afin d'assurer le suivi du SBS -Syndicat Sarre Blavet Santé.
Les référents / délégués/ correspondant auront pour missions :

- Assurer le lien avec les partenaires concernés ;
- Suivre les actions et dispositifs liés à ce domaine ;
- Rendre compte au Conseil municipal, le cas échéant ;
- Participer aux réunions ou instances correspondantes

Sont désignées déléguées auprès du SBS- Syndicat Sarre Blavet Santé et membres du Conseil d'administration :
Référente titulaire : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie,
Référente titulaire : Mme ROBIN Evelyne,
Référent suppléante : Mme MAUGRAIN Agnès
Référent suppléante : Mme LE GAL Nathalie
Le conseil municipal décide de désigner les deux déléguées titulaires et membres du Conseil d'administration du « SBS- Syndicat Sarre Blavet Santé », et les deux déléguées suppléantes ci-dessus nommées.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN
56-MORBIHAN